

Pour étudier convenablement la théorie des opérations de banques, il convient de définir les objets qui en forment la matière. Pour cela, il serait indispensable de rappeler le sens économique des termes richesse, utilité et valeur, intérêt, crise et crédit, mais cette étude n'entre pas dans le cadre de cette conférence.

Nous nous bornerons à un aperçu de l'objet et de l'esprit des institutions de banque.

Considérée dans son ensemble et au point de vue de l'utilité sociale, la banque a pour objet :

10—De créer un médium d'échanges adopté aux conditions de chaque pays et basé sur un titre réel.

Par cette fonction, la monnaie de papier complète et remplace la monnaie métallique; celle-ci possède une valeur intrinsèque, propre à l'évaluation du métal même, tandis que le billet de banque n'a qu'une valeur extrinsèque, conventionnelle, arbitraire, qui est fixée par les lois. Il faut donc, pour réussir à faire accepter, garder et circuler un substitut semblable et cristalliser cette opération abstraite et délicate, en rendant sensible et palpable le fait purement moral d'un engagement à payer, il faut, dis-je, la confiance illimitée du public, pour l'amener chez ces marchands de promesses.

Pour obtenir cet état de confiance, il importe que le papier soit appuyé sur une valeur certaine, exempte de fluctuations considérables qui pourraient la déprécier, et cette base ne peut être que l'or, seul métal, avec l'argent, reconnu de nos jours comme possédant toutes les qualités essentielles pour représenter à notre esprit la valeur des choses,—ou sur une garantie d'une valeur suffisamment incontestable pour la compléter. L'expérience a prouvé que, sans ces deux conditions, seules ou réunies dans une juste proportion, le papier-monnaie ne peut avoir ni l'élasticité, ni l'efficacité, ni la sécurité voulues pour servir à l'acquittement des dettes. Transgresser cette loi expose aux pires catastrophes. Les deux exemples les plus connus sont les fameux assignats de l'Assemblée Constituante et de la banque de Law qui, toutes deux, démontrent bien qu'on ne peut pas créer une richesse avec du papier-monnaie.

L'histoire nous apprend que quarante-cinq milliards cinq cent soixante-dix-huit millions de livres furent émis en assignats par l'Assemblée Constituante de 1790 à 1796, sur aliénation des biens nationaux avant leur adjudication. Cette valeur incertaine et spéculative ébranla la confiance du public dans cette monnaie de papier qui perdit jusqu'à 97% de sa valeur. Ni l'abaissement du taux d'intérêt, ni le cours légal, ni le cours forcé ne parvinrent à prévenir la défaveur générale et la faillite. Des milliers de familles furent ruinées.